

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

La peine de mort dans l'État des Jeux olympiques : une pratique raciste, arbitraire et inique

Index AI : AMR 51/59/96

Embargo : 23 juillet 1996, 14 H GMT

Atlanta - Dans un rapport accablant publié aujourd'hui 23 juillet 1996, Amnesty International dénonce l'application manifestement raciste de la peine de mort dans l'État de Géorgie, où plus de cent prisonniers attendent l'exécution de leur sentence dans le couloir de la mort d'une prison située à 65 km à peine du stade olympique.

« L'hypocrisie des autorités de cet État est sans bornes : elles ont déclaré dans leur candidature aux Jeux olympiques qu'Atlanta symbolise la capitale moderne des droits de l'homme, mais elles continuent d'envoyer des détenus sur la chaise électrique, a déclaré aujourd'hui Pierre Sanz, secrétaire général d'Amnesty International, au cours d'une conférence de presse à Atlanta. Les autorités géorgiennes invoquent continuellement la volonté des citoyens pour justifier la peine de mort. C'est ce même argument qui était avancé pour perpétuer l'esclavage et le lynchage en Géorgie. Il existe dans cet État une longue tradition de violence raciste à l'égard des minorités, qui prend de nos jours la forme de la peine de mort. »

Amnesty International a adressé à Zell Miller, gouverneur de Géorgie, une pétition signée par près de 500 000 personnes originaires de 15 pays demandant au gouvernement de cet État, qui se place au cinquième rang pour le nombre de prisonniers exécutés aux États-Unis, de faire cesser les condamnations à mort et de commuer les peines existantes.

Un accusé noir a beaucoup plus de risques d'être condamné à mort qu'un Blanc inculpé pour des faits similaires. En outre, la défense des condamnés à mort de race noire est souvent mal assurée, d'après un nouveau rapport d'Amnesty International intitulé

États-Unis d'Amérique. La peine de mort en Géorgie - Une pratique raciste, arbitraire et inique. L'application de la peine capitale semble davantage motivée par des considérations d'ordre politique que par l'atrocité des crimes commis. Les procureurs, désireux d'accroître leurs chances d'être élus ou réélus au poste de procureur de district ou de juge, veulent donner une image d'intransigeance en matière de lutte contre la criminalité et demandent ou imposent la peine capitale de façon médiatique.

« Au yeux des autorités judiciaires de Géorgie, la vie d'un Blanc a plus de valeur que celle d'un Noir, ajoute Amnesty International. Sur les 20 condamnés exécutés depuis 1955 en Géorgie, 19 prisonniers étaient inculpés du meurtre d'un Blanc. Aucun Blanc n'a jamais été exécuté pour le meurtre d'un Noir dans cet État. »

Les accusés risquant la peine capitale sont en général mal défendus, qui plus est par des avocats souvent ouvertement racistes. Eddie Lee Ross, un Afro-américain, a été condamné à mort après avoir été défendu par un avocat qui, pendant cinquante ans, avait occupé la fonction de "sorcier impérial" au sein du Ku Klux Klan, et qui avait déclaré antérieurement que « les Noirs [étaient] responsables de la plupart des viols et des meurtres commis à l'encontre des Blancs mais qu'ils s'en [sortaient] devant les tribunaux ».

Quant à Wilburn Dobbs, condamné à mort en 1973, il a été défendu par un opposant à l'intégration des Noirs qui laissait entendre que les « nègres » avaient une moralité relâchée.

Amnesty International demande au gouverneur de Géorgie de mettre en place une commission d'enquête impartiale sur l'application de la peine de mort dans cet État. Cette commission, par des

recommandations précises et efficaces, devra s'assurer que la peine capitale n'est pas appliquée de manière arbitraire ou raciste, et que le processus d'appel des condamnés à mort n'est entravé par aucune pression politique.

Amnesty International dénonce également le refus persistant des autorités fédérales d'intervenir contre le caractère raciste de l'application de la peine de mort. Bien qu'elles aient toujours publiquement condamné le recours raciste à la peine capitale, elles ferment les yeux lorsqu'on leur montre que la peine de mort est appliquée de cette façon.

Un rapport publié en 1990 par les autorités fédérales parvenait à la conclusion que des éléments raciaux interfèrent dans l'application de la peine de mort ; pourtant, aucune action n'a été entreprise pour y remédier. Au contraire, le gouvernement fédéral a institué une loi sur la lutte contre le terrorisme et la peine de mort limitant les procédures d'appels qui permettaient pourtant de remédier à la situation dans bien des cas. Cette loi ne peut donc mener qu'à un accroissement du nombre d'exécutions liées à la race de la victime ou à une défense mal assurée.

La semaine où la Cour suprême déclarait cette loi constitutionnelle, deux condamnés étaient libérés, le 2 juillet 1996, après avoir été innocentés. Ils avaient passé onze et dix-huit ans dans le couloir de la mort d'une prison de l'Illinois. Or, le procureur général de Géorgie affirmait un mois auparavant qu'il n'y avait pas d'innocents dans les couloirs de la mort.

« Dans les années soixante, le gouvernement fédéral intervenait pour que femmes et hommes noirs puissent voter et s'insérer dans des universités d'État, explique M. Sané. Aujourd'hui, il n'est pas prêt à intervenir pour assurer l'égalité des Noirs devant la loi lorsqu'ils sont menacés de mort. Faire la chasse aux voix en portant atteinte aux droits des condamnés à mort est totalement inacceptable et montre que le gouvernement ne remplit pas son devoir qui est de faire respecter la Constitution. »

Amnesty International est hostile au châtiment cruel et inhumain que constitue la peine de mort. L'exécution, le 12 décembre 1984, en Géorgie, de Alpha Otis Stephen, condamné à la chaise électrique, illustre bien la cruauté de l'application de la peine capitale. Malgré une décharge de deux minutes, le prisonnier a pu bouger la tête et les doigts. Mais les médecins n'ont pas été en mesure de l'examiner car son corps était trop chaud. Un journaliste raconte la scène : « On aurait presque dit qu'il essayait de se réveiller, comme après avoir été sonné. » Six minutes plus tard, les médecins ont pu l'examiner et ont constaté qu'il était encore vivant. Alpha Otis Stephen a reçu une autre décharge électrique et a finalement été déclaré mort, presque vingt minutes après la première décharge.

Statistiques

- Plus de 3 000 hommes et femmes attendent dans le couloir de la mort dans 34 États des États-Unis.
- Au 11 juillet 1996, 331 prisonniers avaient été exécutés aux États-Unis depuis 1977.
- L'année 1995 a connu le plus grand nombre d'exécutions (56 en tout) depuis la réintroduction de la peine de mort en 1977.
- La peine de mort est légale dans 38 États.
- 41 pays dans le monde ont pratiqué des exécutions en 1995 1